

MAIRIE d'ANDRESY
DIRECTION GENERALE
HR/HB

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 03 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le vingt-cinq février 2015 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur RIBAUT, Maire.

Etaient présents : M. RIBAUT – Maire – M. FAIST (présent à 20 h 05) – M. MAZAGOL – Mme GENDRON - Mme MONTERO-MENDEZ – M. BRIAULT – Mme HENRIET - M. DOS SANTOS – Mme LABOUREY - M. MARQUE – M. De RUYCK M. ANNE – Mme POL – Mme Le BIHAN - Mme FAGE (présente à 19 h 40) - Mme DOLE – M. GOXE – Mme BENILSI - Mme BAILS – M. LAGHNADI - Mme PERROTO – Mme MENIN - Mme MUNERET - M. MARTZ - M. FROT - Mme ALAVI – M. WASTL – M. DAREAU.

Absents ayant donné pouvoir :

M. FAIST pouvoir à M. RIBAUT jusqu'à 20 h 05
Mme CECCALDI pouvoir à Mme POL
Mme FAGE pouvoir à Mme HENRIET jusqu'à 19 h 40
M. BIZOT pouvoir à M. DOS SANTOS
M. AUDEBERT pouvoir à M. ANNE
M. TAILLEBOIS pouvoir à M. MARTZ
M. BAKONYI pouvoir à Mme MUNERET

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame POL a été désignée à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture de l'ordre du jour :

I - DELIBERATIONS

DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE

DOTATION d'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX– PROGRAMMATION 2015 EXTENSION et MISE aux NORMES du GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPERY

L'ordre du jour est adopté par :

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

Monsieur RIBAUT – Maire fait la déclaration suivante :

« Avant de procéder à l'ordre du jour, j'ai besoin de faire une mise au point suite à l'intervention de Virginie MUNERET, lors du dernier Conseil Municipal, concernant le débat d'orientation budgétaire et plus particulièrement le thème de la mutualisation au sein de l'intercommunalité.

Je continue à être scandalisé par cette déclaration totalement fautive et injustifiée affirmant qu'Andrésy est (et je cite) « un loup solitaire opposé à tout projet de mutualisation ».

La meilleure réponse est celle que j'ai faite lors du Conseil : c'est au contraire l'implication très positive de notre ville et probablement la plus positive des villes dans cette démarche de mutualisation qui s'inscrit dans le cadre du Plan de mutualisation de la CA2RS en cours d'élaboration.

Mais là n'est pas le sujet ce soir...

Le sujet concerne l'affirmation complémentaire de Virginie MUNERET, mettant en cause une de nos Agents, Catherine CHABRY, qui participant soit disant à un groupe de travail du Pôle Métropolitain au titre des bibliothèques de notre communauté d'agglomération aurait dit qu'Andrésy « serait la seule ville qui ne voudrait pas mettre sa bibliothèque en mutualisation » ... !

Rappelez-vous de mon étonnement après ces propos !

Etonnement d'autant plus évident que, dans le cadre du Pôle Métropolitain (qui n'était d'ailleurs pas encore officialisé, mais des groupes travaillent toutefois au niveau des 6 EPCI), aucun Agent des villes concernées ne participe actuellement à des groupes de travail.

Madame MUNERET répond qu'il est officialisé, il est déclaré en Préfecture.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu’il ne l’était pas au moment de sa déclaration, il vient de l’être tout récemment. L’arrêté vient d’être signé par le Préfet.

Monsieur RIBAUT – Maire poursuit :

« La seule Agent de notre ville qui participe actuellement à quelques études ou réflexions sur la mutualisation est notre Directrice Générale des Services, Maryline RAFFIN, et cela se fait au sein de notre agglomération actuelle et non dans le cadre du Pôle Métropolitain.

Vous me connaissez bien, vous connaissez Maryline RAFFIN. Nous voulions comprendre...

Dès le lendemain du dernier Conseil, nous avons fait le point avec Catherine CHABRY. Bien évidemment, celle-ci nous a confirmé ne pas être missionnée et ne participer à aucun groupe de travail sur les évolutions intercommunales et sur les mutualisations.

J’ai toujours eu le plus grand respect de nos Agents et je ne comprends pas que l’un d’eux soit publiquement et nommément mis en cause lors d’un Conseil Municipal, sans aucune objectivité ni surtout sans aucun fondement !

Voilà donc un effet de manche de Virginie MUNERET qui, après vérification, tombe complètement à plat...

Domage tout de même, pour un pareil résultat, d’avoir mis en cause publiquement et à tort un Agent de la Ville ! ».

Madame MUNERET répond qu’elle veut simplement dire que son intention n’était absolument pas d’ennuyer Madame CHABRY, mais elle se doutait bien vu qu’elle connaît un petit peu Monsieur le Maire que derrière, elle serait ennuyée. Elle ne l’a pas fait volontairement, mais dans la conversation le sujet est venu puisque Monsieur le Maire affirmait quelque chose qui est à son sens faux. Concernant la réponse de cet Agent peu importe : si elle dit qu’elle ne l’a pas dit, donc elle ne l’a pas dit et Madame MUNERET entend ce que Madame CHABRY a répondu à Monsieur le Maire. Par contre, elle maintient qu’elle considère qu’Andrézy ne joue pas le jeu de l’intercommunalité et de la mutualisation.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que les réponses ont été apportées, il ne va pas revenir sur ce débat. Chacun a dit ce qu’il avait à dire.

Arrivée de Madame FAGE à 19 h 40.

DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE

DOTATION d’EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX– PROGRAMMATION 2015 EXTENSION et MISE aux NORMES du GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPERY

Rapporteur : Monsieur MAZAGOL – Maire-Adjoint délégué aux Travaux, Patrimoine, Embellissement de la Ville et Systèmes d’information,

Monsieur MAZAGOL donne lecture du projet de délibération.

Madame ALAVI donne lecture de sa déclaration :

« Les élus du groupe AER sont bien évidemment favorables à ce projet d'extension et de mise aux normes de l'école St Exupéry.

Nous vous reprochons suffisamment d'avoir d'autres priorités d'investissements que le scolaire, telles qu'un port de plaisance ou une promenade sur l'île, pour ne pas nous y opposer quand enfin l'équipe municipale s'en inquiète, malheureusement dans l'urgence par manque d'anticipation.

C'est cette « urgence » qui nous interpelle et nous inquiète pour ce qu'elle dit de votre gestion.

La signature des permis pour les constructions de l'ancien collège ne date pas d'aujourd'hui. Vous savez donc depuis longtemps et avec certitude que 350 logements vont sortir de terre impliquant l'arrivée de familles et donc d'enfants en âge d'être scolarisés.

Comme d'habitude, vous n'avez rien anticipé. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été sensibilisés à cette problématique par les parents d'élèves, les enseignants et les oppositions municipales d'hier et d'aujourd'hui.

Vous êtes donc contraints, dans l'urgence, de modifier la carte scolaire pour opérer un changement d'affectation des nouveaux arrivants.

Vous êtes aussi contraints, toujours dans l'urgence, de modifier les infrastructures scolaires, la maternelle St-Exupéry et le réfectoire n'étant absolument pas dimensionnés pour recevoir plus d'élèves.

En effet, après étude du cabinet de prospective concernant l'impact sur la population scolaire de la livraison des 350 logements de l'ancien collège, il a été déterminé un besoin de création de 1,3 classe en maternelle et de 1,8 classe en élémentaire avec des arrivées d'enfants s'étalant de septembre 2015 à Janvier 2016.

Nous sommes étonnés de ces nouveaux calculs car lors des débats sur les orientations générales du projet d'aménagement de la ville (PADD), débats qui ont eu lieu au CM du 7 novembre 2014, vous nous aviez présenté les conclusions du cabinet d'expert SOREPA, mandaté par vos soins, pour mettre en place ce PADD, premier document du futur PLU d'Andrésy.

Ce cabinet (que les contribuables andrésiens ont financé) était notamment chargé d'estimer les besoins en infrastructures, équipements publics de la ville, au regard des objectifs de constructions de logements et donc d'accroissement démographique sur la ville pour la période 2014-2022.

Et voilà ce que vos experts ont affirmé lors de ce CM du 07 novembre 2014 (PV : page 10 & 11) : « On arrive à un besoin supplémentaire de 10 classes : il s'agit d'un calcul totalement théorique. Il ne tient pas compte forcément des modulations dans les classes actuelles. Il n'y a pas un besoin immédiat de construction de 10 classes. Il n'y en aura peut-être pas besoin à l'horizon 2022, c'est à moduler dans le temps en fonction des effectifs actuels ».

Alors, effectivement on n'en a pas besoin pour 2022 mais pour... 2015 !
Et ces affirmations d'expert ne datent que de 4 mois !

Ce soir, les élus AER sont donc inquiets de la validité des estimations et projections présentées par votre cabinet d'expertise et par votre majorité municipale : comment est-on passé, en l'espace de 4 mois, d'un « *pas besoin de classe* » à un besoin urgent de classes en plus à St Exupéry conséquemment à un projet immobilier connu depuis plusieurs années ?

Nous sommes donc très inquiets de la façon dont vous comptez faire face à l'afflux de nouveaux élèves dans le cadre des prochains programmes importants de constructions.

Nous vous rappelons, pour que vous ne l'oubliez pas jusqu'au jour de la livraison, que votre beau projet de la gare d'Andrézy prévoit 200 à 250 logements qui dépendront, selon la nouvelle carte scolaire, de St-Exupéry (qui ne sera plus extensible à ce moment-là) et que l'élémentaire Le Parc aura à absorber les enfants des futures constructions de la CCI (le réfectoire du Parc est déjà à la limite de sa capacité).

Revenons-en maintenant à « l'urgence » que constitue aujourd'hui l'impact de l'afflux d'élèves sur St-Exupéry à la rentrée prochaine, dans 6 mois donc !!!

Lors de la commission vie scolaire, vous nous avez exposé l'urgence d'agrandir le réfectoire de Saint Exupéry car ce dernier est déjà trop petit pour les effectifs actuels de maternelle.

Vous êtes persuadés que ces travaux pourront avoir lieu durant les congés d'été. Cela signifie donc que : le cahier des charges des appels d'offres, l'étude de ces appels d'offres, la signature des contrats et la réalisation effective des travaux ne prendront que 6 mois.

C'est merveilleux..., mais hélas peu réaliste au regard des travaux des Oursons ou des délais que vous indiquez aux écoles pour les travaux d'investissement de moindre importance que ces dernières vous réclament.

Que se passera-t'il si les travaux du réfectoire ne sont pas finis pour la rentrée ?

Vous prévoyez aussi que les travaux d'agrandissement de la maternelle seront terminés pour fin décembre 2015, ce sont les propos de Monsieur FAIST lors de la vie scolaire. Là encore nous nous permettons d'en douter mais, quand bien même, pensez-vous vraiment judicieux d'installer une seconde classe de maternelle dans les locaux de l'élémentaire, parce qu'il est prévu de septembre 2015 à janvier 2016 d'ouvrir une deuxième classe de la maternelle dans l'élémentaire, en supprimant pour se faire la salle informatique ? N'aurait-il pas été possible, avec un peu d'anticipation, de mener les travaux du réfectoire et de l'agrandissement de l'école de façon concomitante sur les vacances d'été ?

Les conséquences de la modification de la carte scolaire ne portent pas seulement sur les locaux des écoles, elles impacteront aussi les flux en ville.

Au lieu d'envoyer les futurs élèves dans une école facilement accessible à pieds comme aurait pu l'être Denouval si elle avait été à la bonne taille, vous allez obliger les familles à prendre leurs véhicules pour venir en centre-ville, emprunter une route très étroite et sinueuse, pour déposer leurs enfants sur le trottoir, n'ayant quasiment pas la possibilité de tous se garer dans le quartier entre 8h20 et 8h40.

Les flux routiers vont encore s'accroître dans la minuscule Rue des Courcieux, accentuant les problèmes de nuisances pour les riverains et de sécurité pour tous.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que, depuis que vous avez rouvert la rue des Courcieux côté rue de la Gare, celle-ci est devenue l'une des voiries les plus insécurisées de la ville. Il n'y fait pas bon être piéton.

Monsieur MAZAGOL connaît bien cette rue : il a pu s'apercevoir du flux incessant des voitures, du stationnement anarchique qui empêche toute circulation piétonnière et notamment celles des personnes âgées des Magnolias ou des parents qui rentrent de l'école avec leurs enfants et leurs poussettes.

La rue des Courcieux est devenue une voie de passage presque aussi fréquentée que les quais alors que ce n'est pas sa destination et qu'elle n'est pas calibrée pour recevoir un tel flux routier.

Avez-vous un projet de sécurisation de cette rue des Courcieux, pour le bien-être des riverains, des résidents des Magnolias et des familles de l'école St Exupéry.

Parlons maintenant gros sous.

Dans l'état actuel des chiffres qui nous ont été présentés, il restera à la charge directe d'Andrésy la bagatelle de 458.000 € :

Travaux H.T.	552.980 €
TVA non récupérable (environ 4%)	+22.120 €
Subvention	-117.000 €
Total	458.100 €

Je rappelle que la DETR est elle-aussi issue de nos poches puisqu'elle existe grâce aux impôts.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous n'avez pas profité des dispositions du Projet Urbain Partenarial (PUP), qui permet le développement d'opérations privées nécessitant la réalisation d'équipements publics en autorisant la contribution contractuelle de l'opérateur privé au financement de ces équipements ? Le PUP permet d'intégrer à la convention des équipements de superstructures tels que des écoles, des stades, des centres culturels ou médicaux. Vous dites y penser pour le projet de la gare, pourquoi ne pas l'avoir déjà appliqué pour l'ancien collège alors que le texte était déjà en vigueur (article 43 de la loi 2009-223 de mars 2009) ?

Pour conclure cette intervention, nous souhaiterions savoir si, un jour, vous vous souciez, bien en amont, des difficultés que vos projets immobiliers impliquent pour le quotidien de vos concitoyens (circulation en ville, scolarisation de leurs enfants dans de bonnes conditions, redimensionnement de l'école de musique et de danse, agrandissement de la bibliothèque) et donc, si vous avez pris comme bonne résolution pour 2015, de ne plus attendre le dernier moment pour agir ? ».

Monsieur RIBAUT – Maire répond concernant l’anticipation, qu’il fallait tous les éléments pour agir. Tous les éléments ce n’est pas seulement l’étude.

Madame ALAVI dit que si Monsieur le Maire répond cela, on ne va pas s’entendre. Il y a 350 logements, et donc on se doute bien qu’il va y avoir plein d’enfants dedans.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu’il n’y a pas 350 logements.

Madame ALAVI répond qu’il faudra dire à Monsieur FAIST qu’il s’est trompé, car c’est lui qui lui a dit cela.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu’il y a 200 logements. Il pensait peut être avec les logements de la gare. Les livraisons de ces 200 logements vont être très progressives, car elles se feront effectivement à partir du mois d’octobre et jusqu’à la fin de l’année de manière très progressive. On se pose aussi, un certain nombre de questions, car il faut préserver le futur habitat. Si on prend la Résidence Maupassant, il y a eu très peu d’enfants dans cette résidence, certes ce n’est pas forcément très souhaitable, mais c’est un autre sujet.

Madame ALAVI demande si c’est en rapport avec la taille de l’appartement.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n’est pas forcément cela. En fait on a eu des éléments par les Promoteurs et on n’est pas forcément inquiet et surtout on n’est pas forcément sûr que les chiffres théoriques donnés vont être atteints. Les chiffres théoriques de 1,3 classe et 1,8 classe ont été pris en compte. Les constructions vont se faire avec un certain délai, compte tenu des projets, des marchés, des permis de construire et de la construction. L’objectif est de créer les équipements en fonction des futurs habitants, une fois connus. Après, il y a le temps de réaliser et il se peut que l’on passe par des solutions palliatives.

Madame ALAVI demande quelle est la solution palliative pour la restauration.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu’il verra. Pour le moment, on est en train de caler ce que l’on va faire pendant les vacances. Effectivement, on a fait un premier choix aujourd’hui. L’étude Filigrane va revenir prochainement dans sa phase complète avec l’estimation des capacités des établissements d’aujourd’hui à pouvoir accueillir des nouvelles structures ou des extensions. On a fait le choix de travailler effectivement sur les groupes scolaires actuels. C’est un choix qui lorsque l’on fera des extensions ou des aménagements, nous amènera à faire en même temps de la mise aux normes ce qui est une bonne chose, et puis au niveau des coûts de fonctionnement c’est quand même la solution qui coûtera la moins chère. On se rend compte que les chiffres de SOREPA sont des chiffres totalement théoriques, que FILIGRANE ne prend pas forcément en compte puisque FILIGRANE se base aussi sur les capacités déjà existantes. SOREPA a fait un travail théorique. FILIGRANE fait un travail plus concret, basé sur les capacités existantes d’aujourd’hui. En élémentaire notamment, on a beaucoup de capacités aujourd’hui. On est plutôt en fermeture de classes dans certains établissements, c’était d’ailleurs le cas à Saint Exupéry qui était au bord d’une fermeture. Au parc c’est la même chose. Pour parler de cette première phase, le choix s’est porté rapidement sur Saint Exupéry qui avait des capacités, pour absorber cette première création de logements à l’emplacement de l’ancien collège. Le choix s’est porté là plutôt que sur Denouval et d’ailleurs c’est un choix partagé par les Directrices, les Enseignants et aussi par les parents d’élèves. Le travail est long, ce n’est pas un manque d’anticipation et effectivement on a travaillé sur ce premier projet et d’autres projets viendront après.

Ces autres projets seront effectivement liés au projet de la gare et au projet de la CCI. Il rappelle que sur ces projets, rien n'est encore sûr actuellement.

Madame ALAVI demande que lorsque les permis de construire sont signés, il soit prévu ce qui va se passer pour les écoles, ce qui n'a pas été le cas cette fois-ci.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il ne va pas aller dans le détail des choses, mais il n'est pas resté les bras croisés à rien faire.

Madame ALAVI répond que ce n'est pas flagrant que quelque chose ait été fait puisque c'est maintenant que le changement de la carte scolaire est prévu pour envoyer les enfants à Saint Exupéry.

Monsieur MAZAGOL demande à Madame ALAVI de ne pas dire que rien n'a été fait puisque avant de faire des travaux, de lancer des études, etc, il y a un certain nombre de choses à regarder avec les ingénieurs. Le travail a commencé au mois de juin l'année dernière par l'étude du sujet sur Denouval et Saint Exupéry. Le temps de voir cela avec l'ingénieur qui conseille sur la faisabilité ou non de travaux dans les bâtiments de la ville, il y a quelques mois de discussions et d'études de faisabilité. On a commencé il y a plus d'un an.

Madame ALAVI répond que le fait de savoir que l'Ecole de Denouval est déjà pleine à ras bord depuis plusieurs années et que les enfants qui arrivaient dans ces logements, ne risquaient pas d'y aller, dès la signature des permis de construire de ces logements, la ville aurait pu se dire que si les enfants ne peuvent pas aller à Denouval, il faut voir dès maintenant ce que l'on peut faire ailleurs. Les permis de construire de ces logements ne datent pas du mois de juin dernier.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que le choix s'était d'abord porté sur Denouval. C'est après l'étude de Denouval et la concertation avec le corps enseignant que l'on s'est rendu compte que ce n'était pas la meilleure solution.

Madame ALAVI répond que tout le monde savait qu'à Denouval c'était impossible.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n'est pas impossible. On peut toujours construire.

Madame ALAVI indique que Monsieur FAIST lui a dit qu'on ne peut pas rajouter d'étage.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que cela nécessitait de construire plus, tout de suite, à Denouval qui est complet aussi bien en maternelle qu'en élémentaire. Donc, effectivement se reposait la question de l'école la plus adaptée, celle qui notamment était en fermeture de classe et c'est la raison pour laquelle on s'est redirigé en parallèle des études faites par FILIGRANE, vers Saint Exupéry. Il ne va pas passer son temps à se justifier. Il pense que c'est la solution qui aujourd'hui convient à tout le monde.

Madame ALAVI répond que c'est la solution la moins pire, mais il y aurait pu y avoir mieux.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que la phase intermédiaire n'est pas du tout catastrophique, il ne faut pas exagérer. Ce n'est pas parce que la nouvelle classe de maternelle sera décalée de deux ou trois mois, que c'est un problème. D'autre part ce projet permettra de regrouper toutes les classes de maternelle. C'est un objectif que tout le monde partage.

Madame ALAVI indique que c'est une très bonne chose. Elle espère que ces travaux-là ne dureront que trois mois, mais si on regarde ce qui se passe aux Oursons.

Monsieur RIBAUT – Maire demande à Madame ALAVI de ne pas comparer des chantiers qui ne sont pas du tout comparables.

Madame ALAVI demande si les Oursons ne sont pas une infrastructure.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n'est pas la même chose. On profitera en même temps pour faire des mises aux normes sur l'Ecole Saint Exupéry, mais aussi pour retrouver une maternelle qui sera complètement chez elle.

Madame ALAVI indique que ce sera une bonne chose, et cela fera plaisir à tout le monde.

Monsieur RIBAUT – Maire indique concernant le projet de la gare que tant que la vente avec RFF n'est pas signée, il se permet toujours d'avoir quelques doutes et de pas lancer des études concrètes et des réalisations concrètes.

Madame ALAVI demande si la ville s'engage à obtenir pour ce projet un plan d'urbanisme partenarial (PUP).

Monsieur RIBAUT – Maire répond que le choix de faire un PUP est un choix possible, comme le choix de faire par exemple une ZAC. Ce ne sont pas les outils choisis à l'époque où s'est réalisée la vente des terrains de l'ancien collège. On a préféré très bien vendre les terrains, et il rend hommage à tous ceux qui s'en sont occupés et effectivement se payer des financements d'équipements comme la Rue Pablo Neruda, comme le parc public, sur la vente des terrains de l'ancien collège. C'était un autre choix qu'il a fait. Pour la gare, le PUP est une solution, mais il y en a d'autres et comme la ville est très bien accompagnée par des spécialistes et des experts au sein de l'EPFY, il choisira la meilleure solution pour la ville. On aura l'occasion d'en reparler, notamment du financement des équipements de voirie, de stationnement, de parkings, d'écoles, ou d'extension d'écoles à partir du projet de la gare. C'est la même chose pour la CCI, l'opération est totalement « collée ». La CCI pour le moment ne montre plus sa volonté de vendre. C'est embêtant pour Andrézy. Aujourd'hui la CCI fait un retrait qui étonne tout le monde. Tout cela pour dire qu'il faut avancer en fonction des constructions que l'on pourra faire et des nouveaux habitants. Il faut créer du logement. Il y a un objectif, il ne sait pas si on pourra l'atteindre. La ville n'est pas propriétaire de foncier, c'est donc beaucoup plus compliqué.

Madame PERROTO s'associe à la plupart des points abordés par le groupe AER. Le groupe Andrézy Dynamique est ravi de ces travaux, déjà parce que toutes les classes de la maternelle Saint Exupéry seront dans l'école, c'est un très bon point depuis le temps que l'on attend cela. Par contre, sur le changement de secteur scolaire ce n'est pas très clair, et elle demande des explications plus précises. Elle demande les résultats des études faites par les Cabinets car on parle d'une classe, on parle de 1,8, on parle de 2,2. Elle demande à avoir les

chiffres, ce rapport, ce dossier. Elle demande les chiffres actuels des écoles, par école et avoir enfin les effectifs prévisionnels sur la prochaine rentrée, car elle ne les a pas. Elle voudrait avoir ces rapports pour voir sur quoi on se base aujourd'hui pour créer ces classes à Saint Exupéry. De plus, elle a noté que Monsieur MAZAGOL était sur l'étude Saint Exupéry depuis le mois de juin 2014.

Monsieur MAZAGOL précise sur les écoles.

Madame PERROTO trouve cela bizarre, car lorsqu'elle a abordé ce point au mois d'octobre 2014, il lui avait été répondu qu'aucuns travaux n'étaient prévus dans les écoles.

Monsieur MAZAGOL répond qu'il ne faut pas jouer sur les mots. Il a répondu qu'il était en étude, donc il n'a pas dit qu'il était dans les travaux. Il a dit que l'on faisait des études pour savoir quelles étaient les écoles sur lesquelles on pouvait construire ou pas construire et sous quels délais on pouvait réaliser ces travaux. Il n'a pas parlé de faire des travaux.

Madame PERROTO répond qu'elle n'a pas non plus parlé de travaux. Elle parlait d'études aussi, car on était sur le projet Saint Exupéry et elle a bien demandé clairement si on pouvait faire une étude globale. On lui a répondu pas du tout. On voit qu'il y a quand même un flou sur les dates et sur ce qui est dit.

Madame PERROTO demande si l'école Saint Exupéry telle qu'elle va devenir, va couvrir les logements de la gare où si c'est juste pour couvrir les logements situés sur le terrain de l'ancien collège.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'aujourd'hui on est calé sur l'ancien collège. Sur la gare, les études du Cabinet FILIGRANE vont être remises très prochainement et qu'une commission scolaire sera organisée et qui portera spécifiquement sur le résultat des études de manière à ce que les Elus puissent avoir réponse à toutes les informations concernant les effectifs, ce qui est déjà envisagé sur les autres groupes scolaires, en sachant qu'il y aura forcément des réalisations échelonnées le temps que les logements de la gare soient construits. La CCI il n'en parle même pas, et il ne parle pas non plus du bas des Coteaux. Tout cela sera dans le temps. Il y aura une redéfinition et des précisions à partir des effectifs réels, à partir des groupes scolaires touchés et à partir de l'opportunité de toucher uniquement le Parc ou de toucher le Parc et les Charvaux. Effectivement, il y aura des redéfinitions de la carte scolaire sur Andrésey. Aujourd'hui, on est calé sur la prise en compte des logements de l'ancien collège. L'étude FILIGRANE a pour intérêt d'aller beaucoup plus loin et d'aller à terme en intégrant l'ensemble des logements qui vont être créés si toutefois tout se fait, donc en prenant toutes les zones importantes de la veille foncière. Ce qui est diffus dans le tissu se prend aussi, mais c'est moins compliqué. Il rappelle que les zones principales sont l'ancien collège, la gare, la CCI, le bas des Coteaux et c'est dans une moindre mesure la zone BP – Avenue Foch. C'est assez facile de voir où tout cela va aller.

Madame PERROTO indique que les travaux qui vont se faire à Saint Exupéry ne répondent uniquement qu'aux logements des terrains du collège.

Monsieur RIBAUT – Maire répond oui pour l'ancien collège, mais qu'on intégrera au fur et à mesure la suite des constructions, en précisant qu'à la gare il y aura environ de l'ordre de 200 à 220 logements.

Arrivée de Monsieur FAIST à 20 h 05.

Monsieur MAZAGOL souhaite rajouter un mot concernant les circulations sur Saint Exupéry pour dire qu'en aucun cas les gens qui vont aller à l'école de Saint Exupéry en venant de la Rue de la Gare ne vont passer par la Rue des Courcieux, car quand ils arrivent au bout de la Rue des Courcieux, ils sont obligés de descendre la Rue du Clos Malot pour faire tout le tour. Ils vont passer par en haut Avenue des Coutayes et ils vont redescendre vers l'école pour se garer au parking. S'ils passent par l'autre côté, ils vont passer au-dessus de la gare, ils ne passeront pas le pont de la gare justement ils passeront la rue au-dessus, et ils redescendront vers la rue de l'Hautil pour aller vers l'école, donc ils vont arriver vers le parking.

Madame ALAVI indique qu'ils passeront dans une rue étroite et il y aura plus de circulation, mais le souci est que l'on ne peut pas se garer sur le parking parce qu'il est souvent très occupé, donc il faudra faire soit des zones bleues ou autre.

Monsieur MAZAGOL y va tous les matins en ce moment pour voir le nombre de places disponibles entre 8 h 00 du matin et 9 h 00 du matin.

Madame ALAVI dit que ce qui est important, c'est entre 8 h 20 et 8 h 40.

Monsieur MAZAGOL confirme qu'il y ait allé avant les vacances et il y est allé depuis lundi.

Madame ALAVI confirme qu'il faut y aller de 8 h 20 à 8 h 40, avant et après ce n'est pas la peine.

Monsieur MAZAGOL précise que lorsqu'il y va, il regarde le nombre de places et le nombre de personnes et aujourd'hui, il y a toujours de la place sur le parking pour déposer un enfant pendant 5 à 10 minutes. Si les gens jouent le jeu, il y a la possibilité d'avoir un roulement aujourd'hui pour aller déposer les enfants.

Madame ALAVI indique qu'elle ne voit pas ce roulement lorsqu'elle va déposer sa fille au centre de loisirs de Saint Exupéry. Elle a du mal à se garer.

Monsieur MAZAGOL propose à Madame ALAVI de venir la rejoindre sur le parking demain matin.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que dans le cadre de ces évolutions que l'on va devoir faire en matière de constructions de logements, on a prévu de lancer une nouvelle étude sur tout ce qui est déplacement, stationnement, circulation dans la ville, justement en prévision, mais ce n'est pas uniquement calé sur ce sujet précis.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique que l'éligibilité des projets est déterminée chaque année par une circulaire ministérielle qui fixe la liste des catégories d'opérations prioritaires pour l'exercice en cours ainsi que les taux de subvention correspondants. La circulaire du 26 janvier 2015

complétée par un courriel de la Préfecture en date du 10 février, fixe pour les communes un plafond de travaux à hauteur de 390 000 euros HT et un taux de subvention de 30%.

Monsieur le Maire précise que les collectivités ne sont autorisées à déposer qu'un seul dossier, que celui-ci ne doit concerner qu'une seule opération et qu'il doit être présenté avant le 6 mars 2015.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour une opération d'extension et de mise aux normes du groupe scolaire Saint-Exupéry. Cette opération est aujourd'hui obligatoire pour accueillir les enfants des nouvelles constructions qui seront livrées fin 2015.

Ce projet serait éligible dans la catégorie n°4 « maintien des services publics ».

Les travaux concernent les points suivants :

- Extension de l'école maternelle, son accessibilité et sa mise aux normes électriques pour 351 972,60 euros HT soit 422 367,12 euros TTC
- Extension du réfectoire, son accessibilité et sa mise aux normes électriques pour 201 009,00 euros HT soit 241 210,80 euros TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux permettront de respecter la réglementation thermique 2012.

Il convient donc d'adopter l'avant-projet de l'opération et les modalités de son financement et de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines l'octroi d'une aide au taux maximum pour la réalisation de cette opération.

Opération présentée au titre de la DETR – Programmation 2015 :

- Extension et mise aux normes du groupe scolaire Saint-Exupéry.
- Montant prévisionnel de l'opération : 552 981,60 HT soit 663 577,92 euros TTC.

Le dossier est consultable en Direction Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale en date du 26 janvier 2015 relative à la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux – programmation 2015,

Vu le courriel de la Préfecture en date du 10 février 2015 récapitulant les nouveaux plafonds HT et subvention maximum,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 02 février 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Economie en date du 04 février 2015,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtentions de la DETR – exercice 2015 – circulaire préfectorale en date du 26 janvier 2015 et courriel du 10 février 2015 – soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 390 000 euros pour la catégorie n°4,

Considérant la nécessité de solliciter des subventions au taux maximum au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux pour financer le projet d'extension et de mise aux normes du groupe scolaire Saint-Exupéry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITE (AOC)	23 VOIX POUR
OPPOSITION (AD)	06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER)	04 VOIX POUR

Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR

DECIDE

ARTICLE 1 : d'ADOPTER l'avant-projet de travaux pour l'extension et la mise aux normes du groupe scolaire Saint-Exupéry.

ARTICLE 2 : de PRESENTER un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2015 de la DETR.

ARTICLE 3 : de S'ENGAGER à financer l'opération de la façon suivante :

- Dotation d'équipements des territoires Ruraux : 30 % d'un montant HT de travaux plafonné à 390 000 euros.
- Autofinancement de la Commune.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015, article 2313 section d'investissement.

ARTICLE 5 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est suspendue et levée à 20 h 10

AndréSy, le 31 mars 2015
Le Maire,

Hugues RIBAUT
Vice Président de la Communauté
D'Agglomération des Deux Rives de Seine